

CHARTER D'ENGAGEMENT

**POUR UN
SPECTACLE
THÉÂTRAL
DURABLE**

ASTP

ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN
DU THÉÂTRE PRIVÉ

POUR UN SPECTACLE THÉÂTRAL DURABLE, LES ADHÉRENT·E·S DE L'ASTP S'ENGAGENT.

AVANT-PROPOS

—
4 mars 2024

Face au consensus scientifique international autour de la crise climatique et conscient·e·s des conséquences graves et concrètes que celle-ci engendre sur l'environnement, la biodiversité et la vie humaine, les adhérent·e·s de l'ASTP s'engagent dans une démarche collective de transformation de leurs pratiques professionnelles afin de réduire l'impact écologique de leur activité de production et de diffusion de spectacles.

Première étape de la feuille de route en faveur de la transition écologique adoptée en Assemblée générale de l'ASTP en juin 2023, la présente charte d'engagement traduit notre volonté de nous donner un cadre d'action afin que chacun·e puisse, selon la réalité de sa structure, se mobiliser et agir dès à présent, quels que soit sa taille, son contexte géographique et les spécificités de son territoire d'implantation, son métier, son niveau de sensibilisation aux enjeux de transition écologique.

Notre charte s'inscrit dans la droite ligne des pistes d'actions identifiées dans le cadre des travaux collaboratifs menés par l'écosystème du spectacle vivant depuis quelques années, et dont l'ASTP est partie prenante, ainsi que par le ministère de la Culture, dont le Guide d'orientation et

d'inspiration pour la transition écologique de la culture est paru fin 2023.

Afin d'impulser une dynamique porteuse de changements concrets au sein de notre réseau d'adhérents, nous favorisons une approche évolutive, pragmatique et fédératrice qui repose avant tout sur des valeurs de responsabilité et de solidarité. Il s'agit ainsi d'encourager les prises de conscience par la sensibilisation et la formation, de cheminer ensemble et d'accompagner chacun·e dans le changement progressif de ses pratiques. Un système de mentorat informel sera notamment proposé par nos adhérent·e·s déjà avancé·e·s dans la démarche, volontaires pour partager leur expérience.

La charte est annexée au règlement intérieur de l'ASTP et son respect constitue une condition d'accès à l'ASTP et à ses dispositifs de soutien.

Notre démarche est ambitieuse. Sa mise en œuvre sera aidée, encadrée et développée dans une temporalité réaliste.

Notre défi : engager 100% des adhérent·e·s de l'ASTP dans la transition énergétique et écologique.

¹ L'ASTP est en effet co-signataire du Plan d'action pour la transition écologique, adopté, en janvier 2024, par 13 organisations professionnelles du spectacle vivant, accompagnées par l'association Arviva - Art vivant, Art durable

PRINCIPES ET MISE EN ŒUVRE

La charte est **évolutive dans le temps et en termes d'engagement**.

Concrètement, chaque signataire est tenu·e à un premier niveau d'engagements simples **dans l'année qui suivra la signature de la charte** (désignée comme « année 1 » dans ce document). Ces engagements seront renforcés et enrichis progressivement au fil des années, en tenant compte de l'évolution du cadre réglementaire et légal dans lequel nous évoluons.

Notre engagement s'articule autour de trois modalités d'action :

Sensibiliser – Réduire – Recycler.

Pour chaque bloc thématique, la charte précise :

- les engagements à tenir et leur temporalité,
- des propositions « pour aller plus loin »,
- des ressources pour accompagner les adhérent·e·s.

Certains engagements seront spécifiques aux métiers de tourneur·euse·s ou à la gestion d'un lieu fixe.

ENCADREMENT ET SUIVI DES RÉSULTATS :

Les adhérent·e·s seront accompagné·e·s par l'ASTP pour mettre en place les actions requises. Pour en mesurer les résultats, des justificatifs seront demandés, pour chaque modalité d'action :

- ✓ Attestations de formation
- ✓ Grille annuelle de suivi des résultats, précisant les choix de postes prioritaires pour la gestion des déchets, la réduction des consommations énergétiques etc.
- ✓ Attestations sur l'honneur
- ✓ Envoi des factures illustrant la baisse des consommations énergétiques etc...

LES ENGAGEMENTS

DES ADHÉRENT·E·S



EN ANNÉE 1, NOUS NOUS ENGAGEONS À :

- **Former le·la dirigeant·e :** suivre une formation d'une journée minimum sur les enjeux de transition écologique dans le spectacle vivant.
- **Sensibiliser les équipes de permanents :** transmettre la charte ASTP accompagnée du document ressources fourni par l'ASTP, à tous·tes les salarié·e·s.
- **Sensibiliser les équipes extérieures ainsi que les prestataires/fournisseurs :** la charte d'engagement ASTP sera clairement mentionnée dans les contrats de travail des intermittents, les règlements intérieurs, les contrats commerciaux (coréalisation, cession...).

POUR ALLER PLUS LOIN

LES RECOMMANDATIONS DE L'ASTP :

- Mettre en place une signalétique pédagogique dans les locaux
- Organiser des temps d'information et de sensibilisation avec les salariés: fresque du climat, du numérique, des mobilités...
- Étendre aux salarié·e·s la formation sur la transition écologique ➤ objectif 2028

OBJECTIFS DE RÉSULTATS ET PLANIFICATION

Fin
janvier
2025*

- ✓ 100% des dirigeant·e·s formé·e·s
- ✓ Charte et documentation transmises à 100% des équipes permanentes
- ✓ Contrats amendés avec référence explicite à l'engagement signé/charter

Début
2028

- ✓ Ambition **100% des effectifs salariés formés**, au rythme moyen annuel suivant :
 - Janvier 2026 ➤ 1/3 des CDI
 - Janvier 2027 ➤ 2/3 des CDI
 - Janvier 2028 ➤ 100% des CDI, CDD d'un an et + formé·e·s

*ou, pour les nouveaux adhérents, à l'issue de l'année suivant la signature de la charte



EN ANNÉE 1, NOUS NOUS ENGAGEONS À :

► **Informier et sensibiliser les équipes à la sobriété énergétique** et notamment aux bonnes pratiques pour lutter contre le gaspillage : thermostats et programmation, gestion de l'eau, usages numériques, etc. Diffuser la documentation mise à disposition par l'ASTP.

► **Calculer notre empreinte environnementale** : effectuer un diagnostic global via SEEDS, outil gratuit de Simulation d'Empreinte Environnementale pour le Spectacle d'Arviva. *Un calculateur adapté aux tourneur-euse-s sera à identifier*

En se référant aux résultats obtenus via le calculateur SEEDS, **initier une politique de réduction des consommations d'énergie** → parc lumière, respect des préconisations de l'Etat sur les fluides, etc...

► **Contribuer à une enquête collective sur la mobilité des publics** : en diffusant un formulaire à notre base clients (enquête gérée par l'ASTP).

POUR ALLER PLUS LOIN

LES RECOMMANDATIONS DE L'ASTP :

Sur la base des préconisations du ministère de la transition écologique sur le numérique responsable, questionner ses pratiques en termes de numérique responsable et identifier les usages pouvant être transformés au sein de nos structures.

OBJECTIFS DE RÉSULTATS ET PLANIFICATION

Janvier 2025

- ✓ 100% des salarié·e·s ont été sensibilisé·e·s via les ressources compilées par l'ASTP.
- ✓ 100% des structures adhérentes ont réalisé leur diagnostic grâce au calculateur SEEDS.
- ✓ 100% ont accepté d'administrer l'envoi du questionnaire d'enquête sur la mobilité de leurs publics (en liaison avec l'ASTP en charge de la gestion de l'enquête).

Janvier 2027

- ✓ 100% du parc lumière remplacé par une technologie Led.
- ✓ Réduction significative des consommations énergétiques sur les postes choisis.



EN ANNÉE 1, NOUS NOUS ENGAGEONS À :

- Nous informer sur la réglementation relative à la gestion des déchets en entreprise (loi AGEC).
- A partir du diagnostic SEEDS, nous fixer un objectif de réduction annuel en termes de production de déchets.
- Mettre en place des solutions de tri, recyclage et/ou réemploi sur les trois familles de déchets les plus impactantes pour notre structure (papier, plastique, verre, carton, ampoules, piles, cartouches d'encre, bois...)

POUR ALLER PLUS LOIN

LES RECOMMANDATIONS DE L'ASTP :

- Mettre en place des solutions de tri et recyclage pour l'ensemble des 8 familles de déchets
- Adopter une politique de recyclage ou réemploi des décors, costumes et accessoires (en interne, via des recycleries, etc.)

OBJECTIFS DE RÉSULTATS ET PLANIFICATION

Janvier
2025

...puis révision annuelle

- ✓ 100% des structures adhérentes ont adopté une politique de recyclage des déchets qui est communiquée en interne et aux prestataires.



L'ASTP SE MOBILISE

ET S'ENGAGE

1. L'ASTP appliquera les engagements de la charte en tant que structure, au même titre que ses adhérent·e·s.

2. Elle réalisera un document “ressources” (mis à disposition sur le site web de l'ASTP). Identification, centralisation de toute information utile, relais vers des ressources externes, voire, des prestataires (audit, diagnostics...), mise en avant d'exemples de bonnes pratiques au sein du secteur.

3. Elle assurera la liaison avec les entités externes « ressources », notamment les syndicats (pour les formations en lien avec l'OPCO AFDAS) et Arviva (outil SEEDS, calculateur d'impact environnemental).

4. Elle animera le réseau des adhérent·e·s afin de faciliter la transformation des usages et pratiques professionnelles :

➤ Coordination de temps d'échanges entre adhérent·e·s sous forme de partage d'expérience, de webinaires avec interventions d'experts sur des sujets techniques pour faciliter les démarches et identifier des solutions simples à mettre en œuvre (LED, chaudières, isolation, loi AGEC, etc).

- Mise en place d'un **mentorat informel entre adhérent·e·s** pour favoriser l'entraide (notamment pour mener à bien la mesure d'empreinte carbone).

5. Elle mènera un sondage sur la mobilité des publics du théâtre privé, relayé par ses adhérents, avec l'aide d'un prestataire.

6. Elle coordonnera le suivi des actions requises dans le cadre de cette charte :

➤ Crédit d'une grille de suivi annuel des résultats atteints par chaque structure adhérente et plus globalement, de la progression collective au sein du réseau ASTP.

➤ Consultation régulière des adhérent·e·s pour mesurer l'avancée de l'application de la charte en année 1 et proposer un accompagnement si besoin.

➤ Mobilisation de ressources pour le traitement et l'analyse des données récoltées annuellement.

ASTP

Association pour le soutien du Théâtre privé,
sous tutelle du ministère de la Culture et de la Ville de Paris

Contact : info.RSE@astp.asso.fr - 48 rue de Laborde, 75008 PARIS



ASTP_asso



ASTP-Association pour le Soutien du Théâtre Privé